

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE : CAPITAINE DE COMPAGNIE/ADJOINT CAPITAINE DE COMPAGNIE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

INTITULE DU POSTE : CAPITAINE DE COMPAGNIE/ADJOINT CAPITAINE DE COMPAGNIE (SNU)

DIRECTION OU SERVICE :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date souhaitable de prise de fonction : 1 avril 2020

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :

Adresse :

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CAPITAINE DE COMPAGNIE/ADJOINT CAPITAINE DE COMPAGNIE

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : JUSQU'A 5 TUTEURS DE MAISONNEE

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : Un temps de formation obligatoire de 3 à 5 jours, une présence pour le temps du séjour de cohésion de 14 jours, et entre 1 à 2 jours de présence pour retour d'expérience. Obligation de logement pendant le séjour de cohésion

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le développement d'une culture de l'engagement, l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le renforcement de la cohésion nationale, . Il concerne de jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020.

Le SNU se décline en trois phases successives :

- un séjour de cohésion de douze jours, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience (phase 1) ;
- une mission d'intérêt général inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel (phase 2) ;
- une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants (phase 3).

Les phases 1 et 2 constituent le socle du dispositif et sont obligatoires dans le cadre du SNU. La troisième phase est facultative et constitue un souhait du volontaire de prolonger son engagement.

Après une phase de préfiguration en 2018/2019, le SNU a été étendu à l'ensemble des départements pour l'année scolaire 2019/2020. L'Île-de-France poursuit l'objectif de l'accueil de 2 400 jeunes sur son territoire et de l'envoi de 5 500 jeunes au niveau du territoire national. Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du dispositif. La coordination au niveau régional est assurée par la Direction Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU, et en lien avec les trois rectorats franciliens. Sous la direction des préfets de département et des directions services départementaux de l'éducation nationale, l'équipe projet départementale mobilise les services de l'État autour du dispositif.

Le chef de centre est désigné par le Préfet de département sur proposition de l'équipe projet départementale. Dès sa nomination, il intègre l'équipe de projet pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires. Il participe à

l'évaluation du séjour et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par deux conseillers et une équipe de soutien :

- un conseiller encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un conseiller éducatif, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- une équipe de soutien composée d'un intendant, d'un référent sanitaire et d'un référent sport et cohésion.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : EN FONCTION DES CAPACITES D'ACCUEIL DE CHAQUE DEPARTEMENT (ENTRE 200 ET 300 JEUNES ACCUEILLIS)

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Les capitaines de compagnie et leurs adjoints bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse dans les mouvements d'éducation populaire, auprès de l'Éducation nationale ou dans les armées. Les capitaines de compagnie et leurs adjoints fédèrent l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire et ont une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Leurs responsabilités s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrement d'un groupe de maisonnées
 - Faire respecter le règlement intérieur.
 - Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif.
 - Participer à l'encadrement des activités.
 - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction.
 - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions.
 - Organiser les charges de sécurité de jour et de nuit et y participer.
2. Animation de la démocratie interne et de l'éducation à la citoyenneté
 - Accompagner les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne.
 - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté.
3. Développement du sens du service et de la solidarité
 - Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer leur goût pour l'engagement et à rejoindre une association.
 - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins spécifiques.
4. Intervention ponctuelle dans les modules collectifs de formation
 - En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le capitaine de compagnie ou son adjoint participe ponctuellement à la formation des appelés.

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un jeune n situation de handicap.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle

- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Psychologie et sociologie de l'adolescent
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
Gestion des crises
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

COMPETENCES

Sens des relations humaines
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Sens de l'initiative
Rigueur dans le comportement
Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse
Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Voir site de candidature dédié : [lien](#) . Vous pourrez poser vos questions au moment de votre candidature en ligne via la plateforme